

Aide à la production de jeux vidéo

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Présentation du dispositif

L'aide à la production de jeux vidéo accompagne les projets de jeu vidéo portés par les entreprises de Nouvelle-Aquitaine afin d'étayer le financement de ces projets et favoriser l'accompagnement du secteur du jeu vidéo sur le territoire en prenant en compte ses spécificités.

Elle a pour objectifs de :

- soutenir le développement de projet de jeux vidéo,
- soutenir l'innovation et la créativité.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

Entreprises éligibles

L'aide à la production de jeux vidéo s'adresse aux entreprises de toute taille, prioritairement sociétés de production, éditeurs, distributeurs, etc. de jeux vidéo implantés en région justifiant de la propriété des droits.

Pour quel projet ?

Dépenses concernées

Les dépenses éligibles sont :

- le développement interne,
- les prestations,
- la création artistique,
- le marketing et la communication,
- les frais de fonctionnement.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide à la production de jeux vidéo est une subvention qui représente 50% des dépenses éligibles retenues, dans la limite de 150 000 €.

Ce dispositif est accordé dans le respect de la règle de minimis.

Critères complémentaires

- Filière d'activité
 - › Edition - Communication - Multimédia
- Données supplémentaires
 - › Aides soumises au règlement
 - › Règle de minimis
 - › Régime cadre exempté SA.40391 modifié (SA.58995) - RDI

Organisme

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

- **Région Nouvelle-Aquitaine**
Hôtel de Région
14, rue François de Sourdis
33077 BORDEAUX cedex
Téléphone : 05 57 57 8000
Web : www.nouvelle-aquitaine.fr